

# **Procès-verbal du Conseil Général de Denens** **du 25 septembre 2019**

Présidence : René Reymond

## **1. Appel**

L'appel laisse apparaître la présence de 71 membres (71/109). Le quorum est atteint.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019
4. Assermentations / démissions
5. Communications de la Municipalité
6. Sondage : le Conseil général est-il favorable à une étude pour une éventuelle fusion ?
7. Adoption du Préavis 2/2019 relatif à l'approbation de l'arrêté d'imposition pour l'année 2020
8. Adoption du Préavis 3/2019 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 488'341.00 en vue de la construction d'un bâtiment de 10 logements sur la parcelle n° 814 de Nyon – propriété de la commune de Denens
9. Propositions individuelles

Avant l'acceptation de l'ordre du jour, Mme Véronique Steiner demande si la Municipalité va parler du sujet des bus. La Municipalité répond par l'affirmative.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## **3) Adoption du procès-verbal du 20 juin 2019**

M. Pierre Graf demande à la Municipalité que le don alloué par la fondation Moret figure dans le prochain procès-verbal. La Municipalité accepte la demande.

Le procès-verbal du 20 juin 2019 est accepté à une grande majorité avec une abstention.

## **4) Assermentations et démissions**

Le président passe la parole au vice-président, M. Alain Jaccard, qui procède à l'assermentation de M. Nils Rinaldi.

Le conseil compte alors 72 membres présents.

Le président reprend la parole en nous informant du décès de

- M. André Romanens, ancien membre du Conseil général
- M. Christian Borgeaud, papa de Mme Anne-France Borgeaud Pierazzi, beau-père de M. Maurice Pierazzi, tous deux membres du Conseil général
- M. Christian Meylan, papa de M. Frédéric Meylan, membre du Conseil général.

En leur mémoire, il invite l'assemblée à se lever afin de respecter une minute de silence.

## **5) Communications de la Municipalité**

La Municipalité a reçu en date du 31 décembre 2018 la somme de CHF 92'011.08 de la part de la Fondation Marc Moret. Ce montant sera attribué à un fonds spécial en faveur de la jeunesse. La Fondation Marc Moret était destinée à sa création (CHF 100'000.00) à aider des jeunes de la commune qui souhaitaient entreprendre des études ou une formation que les parents ne pouvaient pas assumer. Depuis, la fondation a été dissoute et le solde a été versé à la commune.

M. Christophe Ormond, municipal, rappelle que, suite à un hiver qui n'a pas permis de recharger les ressources en eau, l'AIEB (réseau de distribution d'eau) a été contraint de dicter des mesures de restriction et de consommation. La population en a été informée par un tout-ménage. A l'heure actuelle, le peu de précipitations n'a pas permis de recharger les nappes. Par conséquent, les mesures de restriction et de consommation sont toujours en vigueur et ceci jusqu'à l'annonce de la levée de ces restrictions. Les contrevenants s'exposent à des poursuites.

M. Philippe Hugli, municipal, informe que le jeudi 12 septembre, la Municipalité a organisé la sortie des séniors de Denens.

Il poursuit en nous informant que l'AIRADT (association intercommunale du réseau d'accueil de Dame Tartine) a ouvert, depuis la dernière rentrée scolaire, une plage supplémentaire à l'UAPE de Denens, le mercredi après-midi dès 12 heures jusqu'à 17 heures. Cette ouverture a eu une incidence sur les charges de la commune.

La CDAP (Cour du droit administratif et publique) du Tribunal cantonal vaudois a rejeté les arguments d'un citoyen de Denens qui avait fait recours contre la décision du Conseil général d'accepter le PPA de l'ancien village et le PZR (plan de zone réservée). Toutefois, le recourant dispose d'un délai de 30 jours pour lancer un nouveau recours au Tribunal fédéral, soit jusqu'au jeudi 3 octobre.

M. Philippe Hugli nous informe que durant l'été, la Municipalité a étudié différentes variantes quant aux transports publics desservant Denens. Une première variante serait de garder la ligne 726 avec 18 paires de courses par jour comme actuellement, solution sans frais supplémentaire pour la commune. Une deuxième variante serait d'adhérer à la ligne 703, et faire partie du réseau urbain de Morges (TPM), avec une plus grande cadence, soit 50 paires de courses par jour. Les coûts seraient de CHF 165'000.00 par an. Il est à prévoir toutefois que ceux-ci pourraient exploser ces prochaines années en raison de la construction d'un nouveau dépôt pour les bus et d'une augmentation du nombre de bus. La troisième variante serait d'augmenter le nombre de courses de la ligne 726. La Municipalité s'est réunie avec les communes de Villars-sous-Yens et de Lavigny, qui pourraient être intéressées par notre proposition. L'institution de Lavigny, qui va s'agrandir ces prochaines années, pourrait devenir notre quatrième partenaire en remplacement de leur petit bus qui effectue les trajets depuis Morges pour leur personnel. Une paire de courses reviendrait à CHF 38'000.00 env., soit CHF 9'472.00 par commune.

Actuellement, le taux de fréquentation de la ligne 726 est estimé trop bas (550 au lieu de 560 passagers par jour) et le Canton refuse de rembourser des courses supplémentaires. L'idée serait donc de se montrer proactif, soit de financer, dans un premier temps, une ou deux courses supplémentaires par année, couvertes par les communes avant que le Canton les estime rentables et les reprenne à sa charge. Une 4<sup>ème</sup> variante serait de prévoir un petit bus qui relie Denens à Lussy le soir. La Municipalité attend une réponse chiffrée des MBC.

Mme Yvette Charlet intervient en informant que lors de la mise en consultation des horaires 2020/2021 pour la ligne 726, on peut constater des bus supplémentaires le week-end. Elle demande à la Municipalité si elle est au courant de cette augmentation. M. Hugli n'est pas au courant.

Mme Chantal Gallandre ajoute qu'en effet, lors de la mise en consultation des horaires pour la ligne 726, il est mentionné un renforcement le week-end avec 7 paires de courses le dimanche, soit 2 supplémentaires.

M. Marcel Salathé demande si les conseillers peuvent aider la Municipalité en créant par exemple une commission. M. Hugli répond que pour l'instant, le fait que le Conseil général est favorable à une augmentation des courses pour la commune de Denens est déjà une aide importante. La création d'une commission à ce stade de l'étude n'est pas utile. Si la variante de la ligne 703 doit être choisie, un préavis sera établi et le montant devra être budgétisé.

Mme Tina Aebi demande quand la Municipalité va recevoir la réponse des MBC relative à la variante n° 4 « la navette entre Denens et Lussy ».

M. Pierre-Alain Ryser demande si une étude a été effectuée sur qui va utiliser ces bus, s'il existe un réel besoin, et si les gens s'engagent vraiment à poser leur voiture et à prendre un bus. M. Hugli note l'idée de M. Ryser quant à faire un sondage auprès de la population.

Mme Fabienne Guex offre également son aide à la Municipalité pour mettre en place un sondage auprès de la population avant de se décider sur les différentes variantes.

M. Patrice Steiner note que d'habiter la campagne engendre quelques inconvénients dont celui des transports. Il constate que les bus sont bien souvent vides. Il ajoute qu'il n'est pas d'accord que la commune dépense des centaines de milliers de francs pour quelques personnes. A ce prix-là, l'achat de vélos électriques pour la population serait plus judicieux.

Mme Véronique Steiner propose de tester pendant une année la variante n°2, soit la ligne 703, et de refaire le point. C'est le seul moyen d'avoir des réponses à nos questions et de pouvoir rediscuter sur des faits concrets. Du point de vue écologique, Mme Steiner pense qu'on est gagnant à utiliser des bus plutôt que chacun utilise sa voiture personnelle.

M. David Richir intervient au sujet des vélos électriques. Il demande si la commune offre des aides en rapport avec ce type de transport.

M. Philippe Hugli répond que la Municipalité va faire un sondage afin d'avoir une idée plus claire.

M. Pierre-Alain Ruffieux demande à l'Assemblée de prendre le bus afin qu'on atteigne le taux de fréquentation demandé par le Canton.

M. Jean-Robert Guignard se demande si le désir de la population est d'augmenter la cadence pendant la plage horaire actuelle ou de plutôt d'augmenter la plage horaire.

M. Pierre-Yves Rosat intervient en demandant à la Municipalité si la solution de tester pendant une année pourrait être envisagée. Il ajoute que les arguments donnés par la Municipalité lui semblent très négatifs.

Le président reprend la parole en mentionnant que le Conseil général a l'appareil législatif à disposition, à savoir l'art. 55 du règlement sur les communes, qui donne la possibilité de déposer une motion, donnant l'instruction à la Municipalité d'étudier et le devoir de venir avec une proposition concrète.

M. Philippe Hugli ajoute que même sans motion la Municipalité peut continuer à avancer dans ce dossier. De plus, il note que toute la Municipalité est favorable à l'augmentation de la cadence des bus.

M. Philippe Pernet, municipal, informe que le tapis de la route des Cigognes va être refait du 21 au 24 octobre.

#### **6) Sondage : le Conseil général est-il favorable à une étude pour une éventuelle fusion ?**

M. Bernard Perey, syndic, informe que ce sondage part d'une réunion qui a eu lieu le 20 février dernier sur l'initiative du syndic de Villars-sous-Yens avec une dizaine de communes invitées. Le but de cette séance était de lancer une réflexion sur les fusions et par souci démocratique les Municipalités ont décidé de demander à leurs Conseils l'opportunité de lancer une réflexion sur une éventuelle fusion.

Le président rappelle qu'il ne s'agit pas du dépôt d'un préavis. Cela n'a aucun caractère engageant. La Municipalité aimerait savoir ce que pense le Conseil général à propos d'une éventuelle fusion.

M. David Richir demande avec qui on fusionnerait.

M. Philippe Hugli répond qu'à l'heure actuelle la Municipalité ne répondra à aucune question. Si une réflexion doit être menée, à ce moment-là, les avantages et désavantages seront étudiés.

Mme Anne-France Borgeaud Pierazzi retourne la question en demandant à la Municipalité si elle serait favorable à une éventuelle fusion ?

M. Bernard Perey répond que la Municipalité est très divisée sur ce point.

M. Patrice Steiner rappelle qu'une fusion, c'est une perte de démocratie directe, c'est la fin du Conseil général de Denens, et ce sera des décisions qui seront prises ailleurs pour nous.

M. Frédéric Meylan note qu'une fusion, qu'on le veuille ou non, c'est une réalité actuelle que ce soit dans le canton de Vaud ou dans d'autres cantons. A ce stade de la réflexion, il propose à l'Assemblée de se donner les moyens d'y réfléchir.

Mme Sandrine Schaad demande plus de précisions quant au cadre de la fusion afin de pouvoir porter une réflexion. Une fusion, selon elle, prend sens avec certaines communes.

Mme Jacqueline Schmid rappelle que la Municipalité demande simplement une réflexion pour une étude quant à une éventuelle fusion.

M. Michel Reymond soulève, qu'à l'époque, plusieurs communes s'étaient rencontrées pour envisager une éventuelle fusion. Toutefois, la discussion s'était rapidement terminée, chaque intervenant voulant défendre ses propres intérêts.

M. Thierry Gilgen, municipal, explique que faire une étude sur une éventuelle fusion donne du travail. Il est donc important d'avoir l'avis du Conseil général avant d'entreprendre des démarches.

M. Pierre-Alain Ruffieux pense qu'il est toujours plus judicieux d'être participant au départ et d'influencer les propositions plutôt que d'attendre d'être la dixième commune toute seule. C'est la raison pour laquelle il est important d'étudier les avantages et inconvénients d'une fusion.

Le président résume en précisant à l'assemblée que ce soir, chacun doit se demander s'il désire que la Municipalité réfléchisse sur la question de la fusion ou pas.

M. Olivier Boillat intervient en ajoutant que selon lui c'est à la Municipalité de réfléchir à l'avenir et que ce n'est pas le rôle du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote. Le Conseil général est favorable, à la majorité, à une étude pour une éventuelle fusion.

## **7) Adoption du Préavis 2/2019 relatif à l'approbation de l'arrêté d'imposition pour l'année 2020**

M. Bernard Perey nous lit les conclusions du préavis 2/2019 relatif à l'adoption de l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 (annexe IV/2019). La Municipalité décide de fixer le coefficient d'imposition pour l'année 2020 à 69% par rapport au taux cantonal de base, ainsi que d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante.

M. Raymond Aellig, au nom de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de la commission (annexe V/2019). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal et demande aux conseillers de bien vouloir accepter le préavis municipal 2/2019.

M. Alain Jaccard prend la parole en proposant un amendement au préavis municipal concernant le renouvellement de l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 (annexe VI/2019). En conclusion, il propose de fixer notre coefficient d'imposition pour l'année 2020 à 68% par rapport au taux cantonal de base.

M. Marcel Grand, boursier communal, explique que lors de l'élaboration du préavis par la Municipalité, le taux fixé par le Canton n'avait pas encore été voté ; le taux indiqué est une proposition. Concernant la RIE III, il y aura effectivement une augmentation des charges. Le groupement scolaire va coûter plus cher.

Mme Yvette Charlet mentionne que dans d'autres préavis communaux, le taux fixé par le Canton a été approuvé par le Grand Conseil. Elle aurait trouvé intéressant que, dans le préavis, soit mentionné que le taux cantonal augmente de 1.5% à des fins de transparence.

M. Marcel Grand ajoute que plusieurs communes, étant dans la même situation que Denens, ont préféré ne pas baisser leur taux d'imposition. Dès 2019, les conséquences de la RIE III vont être répercutées sur le comptes communaux.

M. Pierre Graf intervient en notant que, vu les réserves de ces dernières années, même avec un exercice déficitaire, la commune de Denens supporterait une baisse de 2 points d'impôt.

M. Claude Chollet est favorable à une diminution du taux d'impôt pour un année précisant que le Conseil général, ces dernières années, a toujours été favorable à une augmentation d'impôt lorsqu'il l'a fallu.

M. Bernard Perey, syndic, prend la parole en précisant que la Municipalité est d'accord avec l'amendement de M. Jaccard.

Mme Yvette Charlet précise qu'il ne s'agit pas d'une baisse d'impôts vu qu'il s'agit d'un transfert des charges AVASAD de la Commune au Canton.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote. Le Conseil général vote en premier lieu l'amendement. L'amendement est accepté à une large majorité. Le préavis 2/2019 relatif à l'adoption de l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 tel qu'amendé à 68% est accepté à une large majorité.

#### **8. Adoption du Préavis 3/2019 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 488'341.00 en vue de la construction d'un bâtiment de 10 logements sur la parcelle n° 814 de Nyon – propriété de la commune de Denens**

M. Thierry Gilgen lit les conclusions du préavis 3/2019 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 488'341.00 en vue de la construction d'un bâtiment de 10 logements sur la parcelle n° 814 de Nyon – propriété de la commune de Denens (annexe VII/2019) et demande de l'accepter.

M. Raymond Aellig, au nom de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de la commission (annexe VIII/2019). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 3/2019 et demande aux conseillers de bien vouloir l'accepter.

M. Beat Johner, au nom de la commission ad hoc, lit le rapport de la commission (annexe IV/2019). En conclusion, la commission ad hoc se prononce en faveur du préavis 3/2019 et demande aux conseillers de bien vouloir l'accepter.

M. Thierry Gilgen reprend la parole en expliquant le calcul de rentabilité de l'immeuble effectué par la gérance Burnier (annexe X/2019.). Il rappelle que le terrain a été hérité de la famille Chevillard dans les années 50. Dans le testament, il a été mentionné qu'en cas de vente du bien, le bénéfice doit être versé à l'asile des aveugles.

M. Claude Chollet remercie M. Gilgen pour ces explications et soulève qu'il est important que ce projet dégage une marge d'autofinancement. Il est important pour lui d'amortir la dette afin de ne pas laisser à la génération future des dettes trop importantes. M. Chollet se demande si des offres concurrentes pour l'architecte ou pour d'autres corps de métier ont été étudiées. Il demande également pour quelles raisons un diagnostic amiante doit être effectué. Il se demande également pour quelles raisons la Municipalité ainsi que la commission ad hoc présente un certain scepticisme sur la norme Minergie.

M. Marcel Grand prend la parole au sujet de l'amortissement. Il rappelle la différence dans les communes entre le patrimoine dit financier et administratif. L'administratif est relié aux bâtiments tels que l'église, soit des bâtiments qui n'ont pas de revenus mais qui sont nécessaires au bon fonctionnement d'une commune. Un patrimoine financier est relié à un rendement purement financier, qui ne sont pas nécessaires pour une commune mais sur lequel la commune gagne de l'argent. En principe, elle devrait pouvoir le vendre, ce qui n'est pas le cas de l'immeuble à Nyon. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas d'obligation d'amortir (30 ans) pour ce genre de patrimoine. Mais la Municipalité compte amortir chaque année la dette d'env. CHF 30'000.00 au minimum.

M. Chollet se soucie du niveau d'endettement de la commune qui n'est pas excellent à son avis.

M. Marcel Grand souligne qu'il faut toujours faire la différence entre les dettes qui rapportent, et celles qui ne rapportent rien. Les dettes actuelles de la commune sont des dettes qui rapportent.

M. Gilgen présente M. Vallat qui est le conseiller de la commune pour les marchés publics. Il répond ensuite à M. Chollet. Par rapport à l'amiante, un petit local doit être démonté.

M. Vallat prend la parole en expliquant qu'il n'a aucun intérêt avec le bureau d'architecture CCHE. De plus, il ajoute que ce bureau ne fait pas que du haut de gamme. Il élabore également des projets pour des loyers modérés, voire subventionnés. Le bureau CCHE a fait une étude de faisabilité pour le projet à Nyon. La commune l'a donc approché pour leur demander une offre qui a été négociée et qui finalement se situe à env. CHF 25'000.00 en dessous du marché. Il rappelle que c'est à la Municipalité que revient la décision finale quant au choix des matériaux. La Municipalité fera appel alors à une entreprise totale.

M. Patrice Steiner trouve que la somme du crédit d'étude pour les architectes et les ingénieurs est relativement élevée.

M. Vallat répond que les honoraires d'architecte et d'ingénieur représentent env. 23 à 25% du coût total de l'opération, soit env. 900'000.00 pour le projet.

M. Pierre-Alain Ruffieux se demande ce que rapporte à la location un bâtiment construit avec des matériaux durables tels que le bois, coûteux à l'entretien, ou un toit végétalisé. Il faut dès le départ mettre des standards corrects.

M. Thierry Gilgen rappelle qu'il s'agit de souhaits de la commission ad hoc et qu'aucune décision pour l'instant n'a été prise.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote. Le préavis 3/2019 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 488'341.00 en vue de la construction d'un bâtiment

de 10 logements sur la parcelle n° 814 de Nyon – propriété de la commune de Denens est acceptée à une large majorité.

## **9. Propositions individuelles**

Le président prend la parole en expliquant la raison pour laquelle les conseillers ont reçu les rapports de commission avant le Conseil général. Il se réfère à l'art. 64 de la loi sur les communes et le lit à l'assemblée. Les rapports des commissions pourraient à l'avenir être envoyés au préalable et seule la conclusion serait lue durant le Conseil général. Le président demande aux conseillers s'ils sont d'accord avec cette pratique. Ils répondent par l'affirmative.

Le président demande à l'assemblée si des personnes seraient intéressées à faire partie de la prochaine commission qui concerne le projet du centre aquatique à Morges. En cas d'intérêt, les conseillers peuvent s'annoncer auprès du bureau du Conseil général à la fin de la séance.

La troupe de Gospel de Denens se produira à l'église de Denens avant Noël, comme les années précédentes.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 20h05.

René Reymond

C. Diserens